



Groupe Sociétés  
Religions Laïcités



**2<sup>nd</sup> semestre de l'année 2016-2017**

Mercredi 18h-20h

**Ecole Normale Supérieure 45, rue d'Ulm 75005 Paris (salle Dussane)**

Comité d'organisation : Claude Proeschel (Université de Lorraine, GSRL-CNRS), Sylvie Taussig (UMR 8230) et Sylvie Toscer-Angot (UPEC, GSRL-CNRS)

### **Quelles politiques publiques en matière religieuse en Europe ?**

**25 janvier** : « Enseigner les faits religieux, former à la laïcité : politique ou panique publique en France à l'école de la fin des années 1980 à aujourd'hui ? », Philippe Gaudin (IESR-EPHE-CNRS)

**1<sup>er</sup> février** : « La Turquie face aux minorités religieuses », Elise Massicard (CERI-Sciences Po)

**22 février** : « le rôle et l'influence des institutions européennes en matière de gestion de la diversité religieuse sur les politiques publiques des différents Etats européens », Louis-Léon Christians (Université Catholique de Louvain)

**8 mars** : « Christianisme orthodoxe et islam en Bulgarie et dans les Balkans », Detelina Tocheva, GSRL (EPHE-CNRS) :

**15 mars** : « Grèce : le pluralisme religieux au défi de la crise migratoire. », Nicolas Kazarian (Institut Saint-Serge, GSRL)

**29 mars** : « Processus de citoyenneté et religion en Roumanie », Antonella Capelle-Pogacean (CERI-Sciences Po)

**19 avril** : « Legal inclusion of Islam in Europe », Christian Joppke (Université de Berne)

**26 avril** : « Politiques publiques à l'égard du religieux en contexte catholique. Espagne et Italie dans l'espace européen », Sabrina Pastorelli, GSRL (EPHE-CNRS), Claude Proeschel, GSRL (EPHE-CNRS)

**3 mai** : « Y-a-t-il une politique publique de la diversité religieuse aux Etats-Unis?, Blandine Chélini-Pont (LID2MS, Université d'Aix-Marseille)

**10 mai :** « Religions, croyances et non-croyances en Scandinavie », Frédérique Harry (Université Paris-Sorbonne)

**17 mai :** « L'affirmation des identités religieuses, un défi pour les démocraties », Philippe Portier, GSRL (EPHE-CNRS)

Ce séminaire est consacré aux politiques publiques en matière religieuse en Europe. Il a pour objectif de mettre en évidence différents aspects de la dimension politique du fait religieux. Il s'attachera :

- à mesurer les conséquences politico-religieuses des bouleversements géopolitiques de la dernière décennie (Printemps arabes, flux migratoires...),
- à appréhender la manière dont les démocraties européennes font face, d'une part, aux affirmations des identités non confessionnelles dans la sphère publique et, d'autre part aux revendications croissantes de communautés de croyances, désireuses d'obtenir de nouveaux droits ainsi qu'une reconnaissance institutionnelle,
- à étudier l'impact des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) ou d'autres instances européennes à l'échelle nationale (discrimination, droits de l'homme, minorités...) sur les politiques publiques en matière religieuse,
- à déterminer dans quelle mesure le paradigme de « neutralité religieuse et philosophique », dont se réclament largement la plupart des États européens aujourd'hui, est opérationnel pour dégager les attributs d'une Europe des religions. Comment les pouvoirs publics arrivent-ils à concilier les exigences de protection de la liberté de conscience et de religion, avec le principe de neutralité de l'État et l'égalité de traitement de toutes les communautés religieuses ?

La réflexion menée s'inscrit dans une approche comparatiste. Elle s'intéressera bien sûr aux différents pays membres de l'Union européenne, mais elle intègrera également ceux qui sont aujourd'hui engagés dans un processus d'intégration, ainsi que des membres du Conseil de l'Europe.

Au-delà d'une tendance européenne commune au déclin de la pratique religieuse, la question se pose de savoir s'il est légitime de parler d'une spécificité de l'Europe en matière religieuse, étant donné que le rapport du spirituel et du temporel n'est pas le même pour les catholiques, les orthodoxes et les protestants et que les différents États européens présentent des configurations particulières quant aux relations Églises-État et à leur institutionnalisation.

Le cas des USA permettra d'apporter un éclairage et des éléments de réponse supplémentaires et de déterminer dans quelle mesure il y aurait une spécificité européenne à appréhender la diversité religieuse.